

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE de CHAZELET

DEPARTEMENT

Séance du 6 Octobre 2011

L'an deux mille onze et le 6 Octobre à 20 heure(s) 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de: Monsieur MORIZET Pierre, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
Alliés au Conseil Municipal	en conseil	Qui ont pris part à la Délibération
11	11	11

Présents : MORIZET Pierre, JULIAN Jean-Claude, DELAIGUE Dominique, TEILLET Sylvie, BARBARIN Fanny, LABOUTTE Lucette, BERNERON Marcel, BOURRAT Marie-France

Absents : PERISSE Emile, DELAUNE Michel, ATHOMAS Sylvie

PERISSE Emile pouvoir à JULIAN Jean-Claude
DELAUNE Michel pouvoir à BERNERON Marcel
ATHOMAS Sylvie pouvoir à BOURRAT Marie-France

A (ont) été nommé(e)(s) secrétaire(s) : Madame BOURRAT Marie-France

Date de la convocation
30 septembre 2011

Date d'affichage

Objet de la Délibération : LA GRANDE VITESSE POUR L'INDRE

Le projet de Ligne à Grande Vitesse Paris - Orléans - Clermont - Lyon (POCL) présente un intérêt de premier plan pour notre territoire.

En effet, la desserte de l'Indre est désormais inscrite dans l'ensemble des scénarios soumis par Réseau Ferré de France (RFF) au débat public. Les temps de parcours vers Paris seraient ainsi nettement améliorés, des liaisons rapides vers Lyon rendues possibles et le nombre de fréquences quotidiennes sauvegardées.

De surcroît ce projet permet de relier la ligne Paris - Orléans - Limoges - Toulouse (POLT) à la ligne nouvelle. Il offre ainsi une perspective à l'axe historique dont la modernisation constitue un enjeu majeur pour toutes les Régions qu'il dessert particulièrement au sud de l'Indre.

C'est pourquoi, la Commune de Chazelet, réunie en Conseil, s'associe par 5 voix Pour et 6 Abstentions, au travail réalisé par le Conseil Général et la Communauté d'Agglomération Castelroussine et demande :

- Un raccordement de la LGV POCL à l'actuelle ligne POLT au sud de Vierzon, permettant l'amélioration la plus significative de la desserte de l'Indre.
- La confirmation de la desserte de l'Indre par 8 à 10 fréquences quotidiennes aller-retour en TAGV vers Paris.
- La prise en compte d'un raccordement de la ligne POLT à la LGV POCL en direction du sud-est tel que le prévoit le scénario Médian sur l'ensemble des scénarios soumis au débat public, notamment les scénarios Ouest, afin de rapprocher les territoires du Limousin et du Centre de l'Auvergne et du sud-est de la France.
- La prise en compte d'un raccordement de la ligne POLT à la LGV POCL en direction du sud-est tel que le prévoit le scénario Médian sur l'ensemble des scénarios soumis au débat public, notamment les scénarios Ouest, afin de rapprocher les territoires du Limousin et du Centre de l'Auvergne et du sud-est de la France.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le

et publication,

du

ou notification

du

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL (Page 2)

DE LA COMMUNE de CHAZELET

Séance du 6 Octobre 2011

- La prise en compte, dans ce projet, de la modernisation de la ligne POLT afin d'optimiser l'impact des raccordements entre les deux lignes pour l'ensemble des territoires desservis.

- L'étude par RFF des opportunités offertes par le raccordement de POLT à POCL pour la desserte du Limousin. En offrant des temps de parcours vers Paris analogues à ceux du barreau Limoges - Poitiers, en ouvrant la possibilité de rejoindre Clermont et Lyon et en réduisant massivement les investissements à réaliser, le projet POCL pourrait ainsi se substituer au barreau Limoges - Poitiers.

- L'inscription de ce projet dans la liste des lignes réalisables avant 2020 au sein du Schéma National des Infrastructures de Transport (SNIT).

Pour copie conforme

Le Maire
Pierre MORIZET,



certifié exécutoire

Transmis à la Sous-Préfecture

Publié, Affiché ou Notifié le 17/10/2011

Le Maire,